

# Protection de la population



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

ANALYSE ET PRÉVENTION DES RISQUES, PLANIFICATION, INSTRUCTION, CONDUITE ET INTERVENTION

32 / MARS 2019

Révision totale

## La protection de la population se modernise

Page 7

Stefan Wiemer, directeur du Service Sismologique Suisse

## «Le risque sismique en Suisse est bien réel»

Page 4

Inventaire des biens culturels

**Les travaux de révision sont sur de bons rails**

Page 18

Canton des Grisons

**Une analyse communale des dangers**

Page 22

Samaritains

**Cours BLS-AED-SRC pour des personnes handicapées de la vue**

Page 28

[www.protopop.ch](http://www.protopop.ch)



<b>ÉDITORIAL</b>	3
.....	
<b>PERSONNALITÉ</b>	
<b>«Le risque sismique est valable pour tout le pays»</b>	4
Stefan Wiemer, directeur du Service sismologique suisse, est aussi professeur à l'EPF de Zurich. S'il est là pour rappeler aux membres de la protection de la population l'importance de ce phénomène naturel rare mais destructeur, il est aussi celui qui les conseille dans ce domaine.	
.....	
<b>DOSSIER: RÉVISION TOTALE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA POPULATION ET SUR LA PROTECTION CIVILE (LPPCI)</b>	
<b>La protection de la population se modernise</b>	7
Cette année, le Parlement se penchera sur la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI). Le Conseil fédéral entend moderniser le système de protection de la population et l'adapter de façon à répondre de manière plus ciblée aux dangers et risques actuels.	
.....	
<b>Protection civile: Assouplir le service obligatoire</b>	10
La révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile prévue par le Conseil fédéral apportera quelques changements dans la protection civile. Le service obligatoire sera assoupli, sa durée raccourcie pour la troupe et les sous-officiers et la formation des cadres sera renforcée.	
.....	
<b>Le système national d'échange de données sécurisé</b>	13
En novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message concernant un crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé. Le but est de mettre en place un système de communication à large bande efficace en cas de crise pour la Confédération, les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.	
.....	
<b>INSTRUCTION</b>	16
.....	
<b>NOUVELLES DE L'OFPP</b>	18
.....	
<b>POLITIQUE</b>	19
.....	
<b>NOUVELLES DES CANTONS</b>	21
.....	
<b>NOUVELLES DES ASSOCIATIONS</b>	27
.....	
<b>SERVICE</b>	30
.....	
<b>POINT FINAL</b>	31
.....	

Photo de couverture: Salle de conduite de la centrale nationale d'alarme. Le Conseil fédéral souhaite que les différents systèmes de suivi utilisés par la Confédération, les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques puissent être réunis dans une vue d'ensemble de la situation.

Chère lectrice, cher lecteur,

Comme chacun le sait, la politique consiste à préparer l'avenir, car gouverner, c'est prévoir. C'est ce que vise la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): créer les conditions permettant de relever les défis futurs. C'est sur cette base que les mesures nécessaires pour protéger la population en cas de catastrophe et de situation d'urgence sont conçues et mises en œuvre lors d'événements.

L'essentiel était déjà fait avant mon arrivée à la direction de l'OFPP: en 2012, le Conseil fédéral approuvait la stratégie 2015+, élaborée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations partenaires pour la protection de la population et la protection civile. Un certain nombre d'étapes préparatoires ont été franchies jusqu'à l'adoption par l'exécutif fédéral, le 21 novembre 2018, du message concernant la révision de la LPPCi. Ce travail de plusieurs années, bien étayé et disposant d'un large soutien, a porté ses fruits. J'aimerais remercier de tout cœur toutes celles et tous ceux qui y ont œuvré avec compétence et dévouement.

### **Je suis convaincu que ce projet de révision est à même de donner au système suisse de protection de la population des outils adaptés à notre époque.**

Je suis convaincu que ce projet de révision est à même de donner au système suisse de protection de la population des outils adaptés à notre époque. Il est prévu de rendre le système de service obligatoire compatible avec les données et exigences actuelles, d'améliorer la formation et de renforcer l'interopérabilité des organisations d'intervention cantonales. En outre, le projet crée les bases légales de la mise en place de moyens de communication modernes dont nous avons un urgent besoin. Cette révision vous est présentée de manière détaillée dans la présente édition de «Protection de la population».

La balle est désormais dans le camp des Chambres fédérales. J'invite tous nos partenaires à nous aider par la suite à concrétiser notre projet dans l'intérêt de la sécurité de notre pays. Il s'agit en effet de continuer d'assurer la protection de la population de la Suisse.

#### **Benno Bühlmann**

Directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)



**Stefan Wiemer, directeur du Service sismologique suisse (SED)**

# Le risque sismique en Suisse est bien réel

Stefan Wiemer, directeur du Service sismologique suisse, est aussi professeur à l'EPF de Zurich où il est actif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement mais aussi de l'intervention sur le terrain. S'il est là pour rappeler aux membres de la protection de la population l'importance de ce phénomène naturel rare mais destructeur, il est aussi celui qui les conseille dans ce domaine.

**Il y a 663 ans, la ville de Bâle a été victime d'un tremblement de terre. La période de récurrence d'un tel événement est de 1500 ans. À partir de quand devons-nous nous inquiéter?**

Nous ne devrions pas nous focaliser sur la ville de Bâle – le risque sismique est valable pour tout le pays. Un séisme d'une intensité semblable peut se produire demain déjà, et presque partout en Suisse. La probabilité n'est certes pas la même pour toutes les régions et elle n'est peut-être pas très élevée, mais le risque existe bel et bien. Malheureusement, les tremblements de terre ne suivent pas un rythme simple.

**Est-ce que la Suisse est assez sensible au risque représenté par un fort tremblement de terre?**

Comme les séismes de magnitude élevée sont un phénomène très rare, nous ressentons cette menace moins fortement que celle des avalanches ou des tempêtes. Mais l'ampleur des dommages serait énorme en cas de fort tremblement de terre. On a toutefois assisté à une prise de conscience ces trente dernières années: je pense no-

tamment aux normes de construction et aux exercices. Les choses sont en train de bouger. La question étant toujours de savoir jusqu'où il faut aller.

**Dans quels domaines des efforts supplémentaires sont-ils nécessaires, selon vous?**

Le plus important, c'est certainement que les décideurs et les citoyens soient au courant des risques afin de décider en connaissance de cause quelles sont les mesures à prendre pour se préparer à un tel événement. Les normes de construction contribuent pour une large part à limiter les dommages aux bâtiments et aux personnes. Elles ne sont toutefois pas appliquées de manière préventive par tous les cantons. Il existe une série d'autres mesures qui sont bien plus avantageuses et qui peuvent s'avérer utiles. Fixer un serveur, par exemple, ne coûte rien. Sans fixation, il peut se déplacer lors d'un séisme et les câbles ainsi arrachés provoquent une paralysie de l'entreprise, ce qui entraîne probablement d'importantes pertes financières. Constituer des provisions domestiques ne coûte pas cher non plus.

Il est important d'être assuré correctement contre les tremblements de terres: de nombreuses personnes ignorent que l'assurance bâtiment ne couvre en général pas ce type de risque et qu'elles ne sont pas ou que peu protégées en cas de séisme. Pour les entreprises aussi, c'est un aspect important: un bâtiment endommagé n'engendre pas uniquement des frais de remise en état mais peut provoquer en plus des pertes de production. À cela s'ajoutent le temps et l'argent nécessaires à la démolition, la planification et la reconstruction.

**Où situez-vous les difficultés dans la gestion des événements?**

Après un tremblement de terre de grande ampleur, le

## Stefan Wiemer

Stefan Wiemer, directeur du Service sismologique suisse, est aussi professeur de sismologie au département de Sciences de la Terre à l'EPF de Zurich et responsable de la Section Analyse des séismes, qui est rattachée au SED. Il a étudié la géophysique à Bochum (DE). Après avoir obtenu un doctorat à l'University of Alaska Fairbanks (USA) et un post-doctorat à Tsukuba (JP), il entre au SED en 1999, où il est nommé directeur en mai 2013.

Le SED est l'institution fédérale compétente en matière de tremblements de terre. Il a pour tâches de surveiller l'activité sismique en Suisse ainsi que dans les pays limitrophes et d'évaluer le risque sismique en Suisse. En cas de tremblement de terre, il informe le public, les autorités et les médias sur le lieu et l'intensité du séisme de même que sur les conséquences possibles. Le SED compte une septantaine de collaborateurs.



«Nous avons prévu pour 2019 une manifestation destinée aux personnes actives dans la protection de la population afin de maintenir et d'améliorer le niveau d'information.»

risque d'une réplique encore plus forte augmente momentanément. Même si la probabilité de ce risque est faible, sa gravité pourrait être élevée. Que faire alors? Demander à la population d'évacuer les lieux? Aussi en cas d'intempéries? Indépendamment de cela, les séismes d'une certaine importance sont suivis, des semaines plus tard, de répliques parfois violentes. Ces dernières peuvent venir à bout d'infrastructures endommagées ou déjà remises en état. La pression psychologique est alors immense et un tel scénario placerait les personnes concernées devant un défi énorme.

#### **Vos recherches dans le domaine sismique vous ont conduit au Japon et en Alaska. Que pouvons-nous apprendre de ces pays?**

La principale différence se situe au niveau de la prise de conscience de la population. Aux États-Unis, les gens participent activement à des exercices et au Japon, les règles de comportement sont enseignées à l'école déjà. Mais dans ces régions du monde, les tremblements de terre font partie du quotidien, ce qui n'est pas le cas chez nous.

#### **La Suisse est-elle du coup un sujet d'étude ennuyeux pour un sismologue?**

Nous mesurons en Suisse et dans les pays voisins entre 1000 et 1500 séismes par année. Entre dix et vingt secousses sont ressenties par la population. Bien que nous subissions peu de séismes importants, nous disposons

d'un des réseaux de mesure les plus denses, ce qui explique que même des petites secousses sont enregistrées. Leur étude nous permet d'étendre nos connaissances et nous disposons d'instituts de recherche performants. Les fondateurs de la Commission des tremblements de terre Suisse avaient déjà réalisé que ce pays était l'endroit idéal non pas pour observer les séismes mais pour les étudier.

#### **D'où provient votre fascination pour ce phénomène naturel?**

Après avoir obtenu ma maturité, j'ai choisi d'étudier la géophysique, parce qu'elle représente en quelque sorte une variante appliquée de la physique. Par la suite, la sismologie a éveillé mon intérêt en raison des questions importantes qui restent ouvertes dans ce domaine. Mon directeur de thèse a voulu savoir quelles étaient, en sciences de la Terre, les questions les plus importantes pour moi et quelle était celle que je voulais étudier. Dans ma réponse, le risque et la prévision sismiques figuraient en tête de liste.

#### **D'un point de vue organisationnel, le Service sismologique maîtrise l'art du grand écart. Vous êtes, d'une part, un institut de recherche et d'enseignement et, de l'autre, une organisation d'intervention dotée d'un service de piquet. Est-ce que cela fonctionne?**



«Le modèle de séisme basé sur l'analyse des risques qui est en cours d'élaboration sera un outil important pour la protection de la population aussi.»

Cette combinaison est pour moi un facteur de succès évident, elle permet d'établir un lien étroit entre la recherche et le terrain. Nos collaborateurs y trouvent aussi des avantages: en cas d'événement, tout le monde est impliqué. Nous disposons en outre d'un très bon réseau et sommes intégrés notamment à l'État-major fédéral Protection de la population ou encore à l'état-major spécialisé Dangers naturels.

#### **Les avis de séisme vous parviennent en général immédiatement après l'événement. Que faites-vous ensuite?**

Le plus important, pour nous, c'est que l'information relative à un tremblement de terre nous soit transmise rapidement et qu'elle soit fiable. Notre organisation doit être opérationnelle immédiatement et sans préavis et il faut qu'elle évite de produire des fausses alertes. Lorsqu'une secousse est ressentie, le besoin d'information de la population et des médias est énorme: des dizaines de milliers de demandes affluent aussitôt sur notre site internet [www.seismo.ethz.ch](http://www.seismo.ethz.ch). Nous mobilisons immédiatement notre organisation d'urgence et conseillons les organes d'intervention de la Confédération et des cantons.

#### **Existe-t-il d'autres prestations en faveur de la protection de la population?**

Nous avons également pour mission d'informer la population sur le risque sismique et de la conseiller. Cela inclut la protection de la population. Nous avons prévu pour 2019 une manifestation dédiée aux personnes actives dans ce domaine afin de maintenir et d'améliorer le niveau d'information. Nous considérons aussi que c'est un peu notre rôle de rappeler l'existence du risque sismique afin que les tremblements de terre continuent de figurer

dans la liste des événements rares mais dangereux. Le modèle de séisme basé sur l'analyse des risques qui est en cours d'élaboration sera un outil important pour la protection de la population aussi.

#### **Pouvez-vous nous en dire plus?**

La carte des risques sismiques classique permet de savoir dans quelles régions un tremblement de terre peut se produire, avec quelle probabilité et quelle intensité. Nous avons reçu la mission d'élaborer un modèle des risques. Nous devons pour cela prendre en considération l'emplacement des bâtiments, la nature de leur sous-sol et le nombre d'habitants. L'évaluation que nous obtenons ainsi est plus précise et met l'accent sur les dommages possibles – la plupart du temps, le préjudice financier par kilomètre carré à Berne et à Zurich est plus élevé que dans le canton du Valais. Ce modèle permet en outre une comparaison pertinente avec d'autres risques.

#### **Le projet de géothermie dans la région bâloise a permis de réaliser que les tremblements de terre peuvent être déclenchés par l'homme. Peut-on éviter cela?**

Les interfaces entre l'énergie et les tremblements de terre sont nombreuses. La sécurité des centres de stockage final, la sécurité sismique des barrages mais aussi la géothermie font partie de nos champs d'activité. Nous conseillons les exploitants et les communes, surveillons les lieux de forage et informons en cas d'événement. Dans le domaine de la géothermie, le risque sismique peut être réduit mais pas éliminé entièrement. Ceci dit, toute forme d'énergie est liée à un certain risque.

#### **Qu'est-ce qui va changer dans les vingt prochaines années? Quels résultats aura-t-on obtenus? Quelles seront les nouvelles possibilités?**

Nous disposons toujours de plus de données. On pourrait ainsi imaginer que des bâtiments « intelligents » soient informés de l'imminence d'un tremblement de terre. Les ascenseurs s'arrêteraient alors au premier étage rencontré et les portes s'ouvriraient automatiquement. Un tel bâtiment connecté serait capable de mesurer l'intensité de la secousse et de reconnaître si sa structure a été endommagée.

#### **Monsieur Wiemer, je vous remercie d'avoir répondu à nos questions!**

#### **Christian Fuchs**

Responsable de la communication en cas d'événement à l'OFPP

Révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)

# La protection de la population se modernise

Cette année, le Parlement se penchera sur la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Par ce projet, qu'il a approuvé en novembre dernier, le Conseil fédéral entend moderniser le système de protection de la population et l'adapter de façon à répondre de manière plus ciblée aux dangers et risques actuels.



Pour renforcer la conduite et la coordination, il s'agira notamment de doter l'État-major fédéral Protection de la population d'une structure efficace pour la situation normale (préparation) de même que pour les cas d'événements (maîtrise). Photo: La conférence des directeurs.



**La révision totale ne changera pas l'orientation de la protection de la population ni la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. La maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence demeure en principe l'affaire des cantons.**

Comme le montre le message concernant la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la situation en matière de risques a profondément changé ces dernières années. Des menaces comme le terrorisme ou les cyberattaques, mais aussi des dangers comme une pénurie d'électricité ou encore une pandémie sont plus actuels que jamais. Il convient en outre de corriger dans le même temps des failles de sécurité dans la protection de la population. Il s'avère notamment nécessaire de moderniser les systèmes d'alarme et de télécommunication, de mettre en place un réseau de suivi de la situation ou encore d'éliminer les déficits en matière de protection NBC (nucléaire, biologique et chimique). En outre, les expériences faites au cours des quinze dernières années indiquent un potentiel d'amélioration, notamment dans les domaines de la conduite et de la coordination, des systèmes de service et de formation et de l'infrastructure des constructions protégées.

Dans le rapport 2010 sur la politique de sécurité de la Suisse, le Conseil fédéral annonçait déjà son intention d'élaborer avec les cantons une stratégie en matière de protection de la population et de protection civile pour les années 2015 et suivantes. En 2012, il a approuvé le rapport sur la stratégie en matière de protection de la population et de protection civile 2015+. C'est sur le rapport de mise en œuvre, qui a suivi en 2016, que se fonde la révision en cours de la LPPCi. Le 21 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message correspondant. Il s'agissait d'optimiser la protection de la population – et tout particulièrement la protection civile en tant qu'élément du système coordonné – afin de tenir compte des besoins futurs de la population suisse en la matière. Il ne s'agit pas de réinventer la roue pour autant. Le dispositif mis en place en 2004 a fait ses preuves. Le Conseil fédéral estime que l'orientation première de la protection de la population doit rester la maîtrise des catastrophes

et des situations d'urgence d'origine naturelle ou humaine. La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi qu'entre les organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, santé publique et protection civile) est largement admise. Par ailleurs, le principe du financement en fonction des compétences reste en vigueur.

### Renforcer la conduite et la coordination

La protection de la population et, partant, la conduite des interventions, restent en principe sous la responsabilité des cantons. Comme jusqu'à présent, la Confédération doit coordonner, en accord avec les cantons, les interventions en vue de maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence, voire les diriger lorsque plusieurs cantons, le pays tout entier ou une région étrangère limitrophe sont touchés. Elle assure la direction des opérations en cas d'augmentation de la radioactivité, d'accident survenant dans un ouvrage d'accumulation, de chute de satellite, d'épidémie, d'épizootie ou de conflit armé. L'État-major fédéral Protection de la population (EMFP) est, à l'instar des organes de conduite au niveau cantonal, l'organe de gestion des crises de la Confédération en matière d'événements relevant de la protection de la population. Pour renforcer la conduite et la coordination, il s'agira notamment de doter l'EMFP d'une structure efficace pour la situation normale (préparation) de même que pour les cas d'événements (maîtrise). Le Conseil fédéral entend en outre renforcer les fonctions de coordination de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), par exemple dans les domaines de la planification préventive, de la protection NBC, de la protection des infrastructures critiques ou de l'analyse des risques.

Afin de simplifier la collaboration entre la Confédération et les cantons, des organes de contact servant de guichets uniques doivent être clairement désignés aux niveaux de la Confédération et des cantons; cela vaut non seulement en cas d'événement mais aussi en situation normale. La collaboration entre les organes techniques et les organes de conduite à tous les échelons de la collectivité ainsi qu'avec les services techniques, en particulier les exploitants d'infrastructures critiques, doit en outre être clarifiée, voire mise en place ou développée.

### Précisions apportées par la révision

Même si les tâches de la Confédération et des cantons dans le cadre de la protection de la population restent les mêmes d'une manière générale, il y a lieu de compléter et préciser les responsabilités et les compétences dans certains domaines. Ainsi, la LPPCi réglera désormais les tâches de la Confédération en matière de protection des infrastructures critiques et les activités de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et du Laboratoire de Spiez y seront également spécifiées.

La base légale des systèmes d'alarme et de télécommunication de la protection de la population, existants ou prévus, sera également améliorée, voire créée. Les principes de financement notamment seront maintenus. Les nouvelles dispositions concernent le système radio mobile de sécurité (Polycom), le système national d'échange de données sécurisé, le réseau de suivi de la situation et le système de communication mobile sécurisée à large bande. L'expérience faite avec Polycom a montré que la responsabilité générale de ces systèmes gagnait à être confiée à la Confédération, avec les compétences correspondantes. La Confédération pourra définir des normes, édicter des directives techniques et imposer des délais.

En ce qui concerne les infrastructures de la protection civile, il s'agit, eu égard à la régionalisation croissante, de réexaminer le nombre de postes de conduite protégés et de postes d'attente, de même que celui des centres sanitaires protégés et des unités d'hôpital protégées, et de le réduire dans la mesure du possible. L'obligation de construire des abris est maintenue telle quelle. L'utilisation des contributions de remplacement sera désormais réglée uniquement au niveau de la loi.

L'instruction dans le cadre de la protection de la population sera optimisée par une doctrine uniforme et une meilleure coordination des cours et des exercices. Afin de garantir la collaboration de la Confédération et des cantons en cas d'événement, l'OFPP assure un programme de formation à l'intention des organes de conduite cantonaux.

### Une orientation largement approuvée

Lors de la consultation, l'orientation définie pour la révision totale a été largement approuvée, notamment en ce qui concerne la modernisation des systèmes d'alarme et de communication ou l'élimination des failles de sécurité dans la protection NBC. Une majorité de cantons sont favorables aux modifications du système de service de la protection civile (voir p. 10).

En ce qui concerne les systèmes d'alerte et de communication, une grande partie des cantons et des associations se félicitent de la hiérarchisation des projets ainsi que de la répartition des coûts entre la Confédération et les cantons (voir p. 13). Ils ont cependant demandé des précisions sur les conséquences financières dans le cadre d'un plan général de la protection de la population.

### Pas de scission en deux lois

Une nette majorité des cantons, plusieurs associations et un parti politique (PDC) ont soutenu la création de deux lois distinctes, une pour la protection de la population et une pour la protection civile. Selon eux, la partie consacrée à la protection de la population porte sur une mission d'ordre supérieur en matière de politique de sécurité, alors que la protection civile n'est qu'un pilier du système global de protection de la population. Ils estiment, en outre, que

deux lois distinctes apporteraient davantage de clarté.

Le Conseil fédéral ne souhaite pas quant à lui régler la protection de la population et la protection civile, régies par un seul et même texte au niveau fédéral depuis 2004, à travers deux lois distinctes. Les deux domaines seront toutefois plus clairement délimités. Le message spécifie qu'une loi unique permet de mieux intégrer la protection de la population dans le système coordonné, tandis que la protection civile est une organisation partenaire de ce système. En outre, les interdépendances, concernant par exemple les ouvrages de protection ou les systèmes d'alarme et de télécommunication, peuvent ainsi être mieux mises en évidence. Par ailleurs, si les cantons disposent de compétences législatives concernant la protection de la population, la Confédération ne dispose d'aucune compétence législative générale en la matière.

### Dossier transmis aux Chambres fédérales

La révision totale de la LPPCi implique une révision totale des ordonnances qui en découlent. Une nouvelle ordonnance sur la protection de la population sera créée en complément de l'ordonnance sur la protection civile.

Le projet est actuellement en mains des Chambres fédérales, qui doivent apprécier si la loi sur la protection de la population et la loi sur la protection civile peuvent remplir leur mandat grâce à l'optimisation prévue et si la révision totale tient compte des besoins futurs de la population en la matière.

### Pascal Aebischer

Rédacteur en chef de la revue Protection de la population, OFPP

*Les documents relatifs à la révision totale peuvent être téléchargés sous: [www.babs.admin.ch](http://www.babs.admin.ch)*

## Sous-commission créée

«Pour la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, il est primordial de renforcer la protection de la population et la protection civile», affirme ladite commission dans un communiqué de presse publié le 22 janvier 2019. «C'est pourquoi elle est entrée en matière, à l'unanimité, sur le projet de révision totale élaboré par le Conseil fédéral. Constatant toutefois des divergences majeures entre les cantons et le Conseil fédéral s'agissant des modalités précises du projet, elle souhaite instituer une sous-commission qui serait chargée de clarifier les questions en suspens.» La sous-commission a pour mission «d'examiner les requêtes des cantons et de proposer à la commission les modifications nécessaires d'ici la fin du mois d'avril».

La commission a reporté sa décision concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé. En raison du lien étroit entre les deux projets, elle a décidé d'attendre les travaux de la sous-commission.

Du nouveau dans la protection civile

# Assouplir le service obligatoire

La révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile prévue par le Conseil fédéral apportera quelques changements dans la protection civile. Le service obligatoire sera assoupli, sa durée raccourcie pour la troupe et les sous-officiers et la formation des cadres sera renforcée. Un pool de personnel permettra aux cantons d'ajuster leurs effectifs. Enfin, ces derniers pourront mettre des astreints à la disposition de la Confédération pour accomplir des tâches spécifiques.

Ces dernières années, la taille des organisations de protection civile (OPC) a eu tendance à augmenter sous l'effet de la régionalisation et de la cantonalisation. La structure prévue par la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) tient compte de cette évolution: les OPC pourront s'organiser en bataillons ou en compagnies. À l'échelon inférieur, elles se diviseront en sections et en groupes.

La protection civile sera active dans cinq domaines, outre la conduite: l'aide à la conduite, l'assistance, l'appui technique, la logistique et la protection des biens culturels. Chacun aura sa troupe, ses sous-officiers et ses officiers. Quelque 10% des membres d'une OPC doivent être en disponibilité accrue dans la perspective d'un événement

majeur. Selon la taille de l'organisation, cela peut représenter une ou plusieurs sections. L'effectif au niveau national devrait se situer entre 70 000 et 75 000 personnes. En cas d'événement extrême ou de conflit armé, le Conseil fédéral peut convoquer environ 30 000 personnes supplémentaires.

## 12 ans ou 245 jours de service

Tous les hommes de nationalité suisse inaptes au service militaire demeurent astreints à servir dans la protection civile pour autant qu'ils y soient aptes. Les femmes et les étrangers établis en Suisse peuvent toujours s'engager comme volontaires.

La réforme met la protection civile sur un pied d'égalité

## Taxe d'exemption: chaque jour de service compte

Tous les jours de service effectués dans la protection civile doivent contribuer à la réduction de la taxe d'exemption. Cette exigence est portée par une motion du conseiller national Walter Müller, président de la Fédération suisse de la protection civile. Elle doit encore être reprise dans la loi sur la protection de la population et sur la protection civile et dans une future révision de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Les astreints sont assujettis à la taxe d'exemption durant onze périodes de taxation. Le premier versement est dû l'année de l'instruction de base. Les jours de service accomplis en plus sur une année sont transférés à l'année suivante et déduits de la taxe. Les jours de recrutement et les jours consacrés à l'instruction de base sont transférés à l'année suivant cette dernière.

### Vers une hausse du taux de réduction?

Les jours de service accomplis par les sous-officiers supérieurs et les officiers jusqu'à 40 ans seront imputés à la fin de l'obligation de servir et les versements déjà effectués seront remboursés. Il reste à déterminer si le taux de réduction de la taxe, actuellement de 4% par jour de service, doit être élevé à 5%. La décision sera prise au niveau politique dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.



**À l'avenir, les astreints à la protection civile pourront effectuer une formation complémentaire afin d'accomplir des tâches exigeant des compétences particulières.**

avec l'armée en ce qui concerne la limite d'âge et la durée maximale du service. Le service obligatoire est assoupli et raccourci pour la troupe et les sous-officiers. Il commence l'année de la formation de base, qui peut être accomplie entre 18 et 25 ans. La troupe et les sous-officiers doivent effectuer 12 ans de service en tout ou 245 jours au plus. L'âge maximal pour servir dans la protection civile demeure fixé à 40 ans pour les sous-officiers supérieurs et les officiers, indépendamment du nombre d'années et de jours de service effectués.

### Un service long est possible

Les astreints peuvent désormais effectuer leur service en une seule fois (service long). Il s'agit d'une possibilité et non d'un droit: les cantons décident des modèles de service qu'ils souhaitent proposer.

Le Conseil fédéral peut prolonger le service obligatoire de deux ans si le besoin s'en fait sentir. En cas de conflit armé, il peut en outre reconvoquer les personnes libérées jusqu'à cinq ans après leur libération.

La réduction de 20 à 12 ans de la durée du service obligatoire ne va pas sans un risque de diminution importante des effectifs des organisations de protection civile. Pour y remédier, la loi prévoit une disposition transitoire: les cantons peuvent prolonger jusqu'à 5 ans au plus l'obligation de servir des personnes qui ont déjà accompli leurs 12 ans.

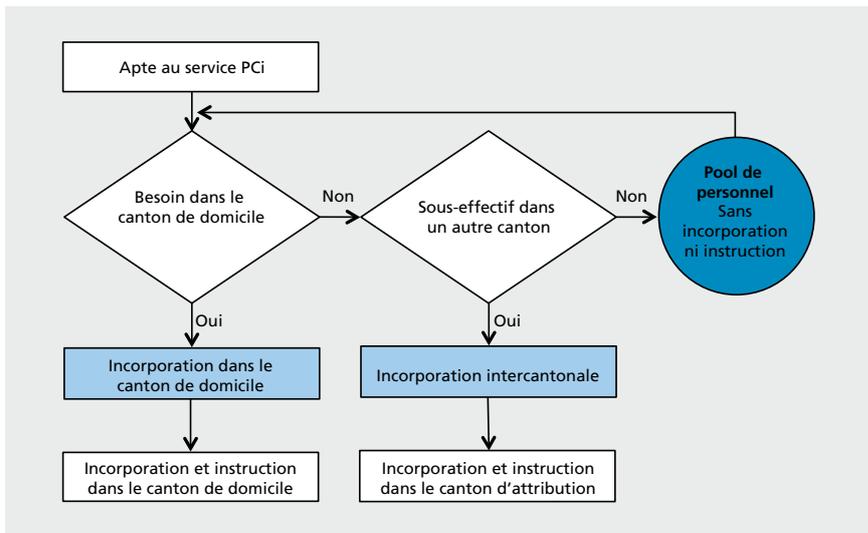
Le recrutement de la protection civile a toujours lieu avec celui de l'armée, auprès de six centres répartis dans tout le pays. Afin d'assurer un effectif de 70 000 à 75 000 personnes à moyen et à long terme, il faut recruter environ 6 000 astreints par an, compte tenu d'une durée d'obliga-

**Quelque 10% des membres d'une OPC doivent être en disponibilité accrue dans la perspective d'un événement majeur.**

tion de servir de douze ans. Or ces deux dernières années, les chiffres du recrutement sont descendus nettement en-dessous de cette limite. Un groupe de travail planche actuellement sur des solutions visant à alimenter durablement l'armée et la protection civile en personnel. Ses conclusions sont attendues pour fin 2020.

### Un pool national de personnel

Après le recrutement, les astreints sont en principe à la disposition de leur canton de domicile. Si ce dernier n'a pas besoin d'eux, il peut les mettre à la disposition d'un canton souffrant d'un sous-effectif. Les astreints non incorporés sont enregistrés dans un pool national de personnel. Ce système vise à simplifier les affectations inter-cantoniales et à mieux compenser les sureffectifs ainsi que les sous-effectifs.



À l'avenir, les membres de la protection civile pourront effectuer leur service dans un canton où ils ne sont pas domiciliés.

Les cantons peuvent désormais mettre des astreints à la disposition de la Confédération pour accomplir des tâches spéciales relevant de cette dernière, notamment dans les domaines suivants: protection NBC (p. ex. pour appuyer les groupes d'intervention du DDPS), aide à la

### Le service pratique est une nouveauté dans la formation des cadres.

conduite (p. ex. au service de l'État-major fédéral Protection de la population) ou dans les télécommunications (p. ex. pour élargir les capacités de Polycom).

#### Renforcer la formation des cadres

Après leur incorporation dans un élément de la protection civile, les astreints accomplissent une instruction de base de 10 à 19 jours dans l'une des six fonctions de

base: aide de conduite, préposé à l'assistance, pionnier, cuisinier, préposé à l'infrastructure ou préposé au matériel. Une formation complémentaire de 19 jours au plus est nécessaire pour exercer l'une des fonctions spécialisées suivantes: spécialiste care (soins), sanitaire, spécialiste PBC, spécialiste NBC, ordonnance de bureau ou conducteur. Les astreints peuvent désormais effectuer une telle formation en gardant leur fonction ordinaire, afin d'accomplir des tâches exigeant des compétences particulières. De cette manière, un pionnier peut par exemple s'initier au bûcheronnage.

La formation des chefs de groupe et des chefs de section est prolongée de 5 jours. Elle dure de 10 à 19 jours pour les premiers et de 15 à 19 jours pour les seconds. Une nouvelle formation de commandant de bataillon, de 5 à 12 jours, complète celle de commandant de compagnie, qui dure 10 à 19 jours. Les membres des états-majors de bataillon (chefs des services d'aide à la conduite, assistance, appui technique et logistique) effectuent une formation de 10 jours.

Le service pratique est une nouveauté dans la formation des cadres. Il sert à appliquer les connaissances acquises, sous la direction d'un instructeur de la protection civile. Le service pratique peut être accompli par exemple dans le cadre de la formation de base ou lors de cours spécialement prévus à cette fin.

Les cadres et spécialistes pourront par la suite être convoqués à des cours de perfectionnement de 5 jours par an au plus.

#### Un système de service simplifié

La durée minimale des cours de répétition (CR) passe de 2 à 3 jours par an. À tous les échelons, les astreints peuvent en effectuer au maximum 21 annuellement. Le but des CR reste d'assurer la disponibilité opérationnelle de la protection civile et de permettre aux cadres d'acquérir l'expérience de la conduite. Les interventions en faveur de la collectivité et les travaux de remise en état après des catastrophes sont désormais accomplis dans le cadre de CR, ce qui permet de simplifier le système de service et les procédures administratives.

Les modifications introduites dans la protection civile par la révision de la LPPCi mettent en œuvre des enseignements accumulés ces dernières années. Les astreints profiteront également du renforcement de la formation des cadres et d'un service obligatoire plus souple.

#### Niklaus Meier

Chef de la Section Planification et gestion de la protection civile, OFPP

#### Frank Fässler

Chef de la Section Intervention, Division Instruction, OFPP

<b>Formation de base</b> Cours technique 10–19 jours	<b>Instruction complémentaire</b> Maximum 19 jours	<b>Cours de répétition</b> 3–21 jours/an
<b>Formation des cadres</b> Maximum 19 jours CC Chef de groupe (5–12) SP (5–7) CC Chef de section (10) SP (5–9) CC Commandant de compagnie (5–10) SP (5–9) CC Commandant de bataillon (5–12) CC Membres de l'état-major (10)	<b>Perfectionnement pour cadres et spécialistes</b> Maximum 5 jours/an	

CC = cours de cadres / SP = service pratique

Vue d'ensemble de la formation prévue dans la protection civile.

Un réseau pour les autorités chargées de la sécurité

# Le système national d'échange de données sécurisé

En novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message concernant un crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé. Le but est de mettre en place un système de communication à large bande efficace en cas de crise pour la Confédération, les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.



Le système national de données sécurisé relie les organes de conduite de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques. Sur la photo, le PC de l'état-major de conduite du canton de Vaud.



**Les organes de conduite doivent pouvoir communiquer entre eux même si l’approvisionnement électrique est coupé. Le système national d’échange de données sécurisé garantit la communication à large bande.**

En cas de catastrophe ou de situation d’urgence, les organes de conduite, les autorités, les organisations d’intervention et les exploitants d’infrastructures critiques doivent pouvoir communiquer entre eux et échanger des données (p. ex. des aperçus de la situation) en utilisant un système sécurisé. Les besoins en services d’échange de données à haut débit (large bande) se sont accrus. Cependant, la numérisation s’accompagne aussi de vulnérabilités. Les systèmes actuels d’information et de communication présentent des failles de sécurité. Nous dépendons notamment de plus en plus du bon fonctionnement de notre approvisionnement en électricité. Les réseaux commerciaux utilisés sont peu fiables en temps de crise. L’exercice du réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14) a permis de constater que la disponibilité de ces systèmes serait fortement limitée voire lacunaire en cas de pénurie d’électricité. À cela s’ajoutent de nouveaux risques comme les cyberattaques visant les autorités ou des exploitants d’infrastructures critiques, qui se généralisent.

## Le système utilisera les infrastructures à fibres optiques existantes pour relier entre eux par large bande quelque 120 emplacements.

Par ailleurs, il manque un système sécurisé permettant une vue d’ensemble de la situation, ce qui se révèle préjudiciable notamment en cas d’événement complexe d’ampleur nationale, tel un séisme, un accident de centrale nucléaire ou un attentat terroriste. Ce constat a été confirmé par l’exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17).

### Éliminer les failles de sécurité

En mettant en place un système national d’échange de

données sécurisé, le Conseil fédéral entend remédier aux lacunes existant lors de la transmission d’informations et d’aperçus de la situation, réduire dans une mesure importante le risque de panne des systèmes et améliorer ainsi la sécurité de la population. À cet effet, il a adopté, le 21 novembre 2018, un message concernant un crédit d’engagement.

En 2027, le nouveau système sécurisé doit permettre d’assurer la liaison à large bande entre près de 40 organes de la Confédération, les 36 points de raccordement des cantons, les 40 à 50 principaux exploitants d’infrastructures critiques et la Principauté de Liechtenstein, même en cas de pénurie d’électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux, et ce, pendant au moins deux semaines. Sa mise en place augmentera considérablement la protection en cas de cyberattaque. À partir de 2028, d’autres emplacements pourraient y être raccordés. Ce système, composé d’un réseau de données sécurisé et d’un système d’accès aux données, est appelé à remplacer le système de transmission de messages Vulpus, désormais obsolète, et garantira l’échange d’informations et une vue d’ensemble, également illustrée, de la situation.

### Raccorder 120 emplacements

Reposant essentiellement sur l’infrastructure de base renforcée du réseau de conduite suisse exploité par l’armée, le système utilisera les infrastructures à fibres optiques existantes pour relier entre eux par large bande quelque 120 emplacements. D’autres infrastructures à fibre optique appartenant aux pouvoirs publics (p. ex. réseau à fibre optique des routes nationales) seront également utilisées. Si les emplacements utilisateurs ne peuvent pas être connectés via les infrastructures existantes, de nouveaux réseaux de fibre optique seront alors mis en place (sur le «dernier kilomètre»).

Le système d’accès aux données est un réseau d’utilisateurs fermé et constitue en quelque sorte le système d’exploitation. L’isolement vis-à-vis des autres réseaux (p. ex. internet) permet d’augmenter sensiblement la résilience par rapport aux cyberattaques.

En août 2018, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d’intégrer à ce système un réseau de suivi de la situation à l’échelle nationale. Les différents systèmes de suivi utilisés par la Confédération, les cantons et les exploitants d’infrastructures critiques pourront ainsi être réunis dans une vue d’ensemble de la situation.

### Mise en place par étapes

La mise en place du système s’effectuera en trois étapes. La première, de 2020 à 2021, consistera à concrétiser les quatre sous-projets (réseau, système d’accès, suivi coordonné de la situation et remplacement de Vulpus). Il s’agira notamment de confirmer la

faisabilité, de préciser les coûts du système, des sous-systèmes et des ressources humaines nécessaires et de réduire les risques. Les conditions relatives à la sécurité des raccordements seront en outre définies.

La deuxième étape, de 2022 à 2024, a pour but d'effectuer un test d'exploitation, suivi de la mise en service du réseau. Le système d'accès aux données devra être développé et mis en service à cette fin. Les principaux utilisateurs du système Vulpus seront raccordés au réseau en 2024/25.

Les derniers utilisateurs seront connectés durant la troisième étape, de 2025 à 2027, et le développement du système d'accès aux données se poursuivra. Des interfaces seront mises au point pour intégrer les différents systèmes de suivi et les raccorder successivement au réseau de suivi de la situation. L'éventail des fonctionnalités de ce réseau sera en même temps élargi, par exemple à la présentation d'informations géographiques.

### Projet clé de la Confédération

Le système national d'échange de données sécurisé représente un projet clé dans le domaine des technologies d'information et de communication utilisées à l'échelon fédéral. Les dépenses d'investissement dans le développement et l'acquisition se montent à 150 millions de francs et incluent la gestion du projet, les travaux de développement, l'acquisition du matériel informatique et des logiciels, les licences, les infrastructures et les prestations de gestion du réseau.

Il est prévu que la Confédération prenne à sa charge les coûts d'investissement pour les composants centraux du système, accessibles à tous les utilisateurs. À cet effet, le Conseil fédéral a demandé un crédit d'engagement. Les investissements et coûts d'exploitation et d'entretien liés aux composants décentralisés relèvent des utilisateurs mêmes du système.

Durant la phase d'exploitation normale, à partir de 2027, les coûts d'exploitation des composants centraux s'élèveront à 19,5 millions de francs par an. Les dépenses d'exploitation et d'entretien incluent les prestations pour le réseau de base et les 120 emplacements utilisateurs prévus, y compris la gestion de l'exploitation d'urgence. Les utilisateurs participeront aux frais d'exploitation à partir de 2026, dès que le système sera en service. Chaque raccordement occasionnera des coûts annuels de 125 000 francs.

### 36 raccordements pour les cantons

Les cantons disposeront de 36 raccordements. Ils veilleront à la connexion de leurs autorités, communes, villes, etc. au système par l'intermédiaire de leurs propres réseaux. Les composants décentralisés des cantons seront reliés progressivement aux composants centraux. Les can-

tons s'entendent entre eux sur la répartition de ces raccordements ainsi que sur celle des coûts annuels de fonctionnement et d'entretien, qui s'élèvent à 4,5 millions de francs. Les raccordements cantonaux seront généralement installés dans les centrales d'alarme et d'intervention cantonales de la police, qui sont déjà protégées contre les pannes d'électricité.

En mettant à disposition des composants centraux pour le système national d'échange de données sécurisé, la Confédération garantit l'interopérabilité des systèmes, offre la possibilité aux organes fédéraux, aux cantons et aux exploitants d'infrastructures critiques de raccorder leurs propres systèmes à un système global et pose les bases d'une connexion à large bande sécurisée. Les utilisateurs disposent d'une plate-forme permettant à leurs systèmes d'être raccordables même en cas de panne de courant et n'ont pas besoin de solutions individuelles.

## Un système d'échange de données sécurisé permettra d'éliminer les lacunes en matière de sécurité lors de l'échange d'informations et d'aperçus de situation.

La vulnérabilité de l'échange d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités chargées de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques représente un risque majeur. Un système d'échange de données sécurisé permettra d'éliminer les lacunes en matière de sécurité lors de l'échange d'informations et d'aperçus de situation, de réduire dans une mesure importante le risque de panne des systèmes et d'améliorer la sécurité de la population. Il améliorera aussi la sécurité en situation normale, par exemple lors de l'échange d'informations entre MétéoSuisse et les aéroports. Ce système deviendra ainsi le réseau de transport central servant à transmettre en toute situation des données et des informations en vue de la protection de la population et de la gestion de crises à l'échelon national.

### La balle est dans le camp du Parlement

Le Parlement examinera cette année le message concernant le système national d'échange de données sécurisé et le projet de révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Le message à l'appui de cette dernière prend en compte la réglementation des compétences et la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les tiers ainsi que les coûts respectifs pour le système. Si les deux textes sont approuvés par le Parlement, le projet pourra être réalisé à partir de l'année prochaine.

### Markus Hohl

Collaborateur scientifique, OFPP

Le canton d'Obwald se prépare à l'ERNS 19

## Une planification préventive mise en pratique

En vue de préparer l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) qui se déroulera au mois de novembre, deux rapports de situation ont été publiés en 2018. Ces rapports, destinés au suivi de la situation suite à des attentats fictifs, ont été analysés notamment par les organes de crise du canton d'Obwald. Le chef d'état-major Alex Birrer nous livre ses impressions.

### Monsieur Birrer, dans quelle mesure la canton d'Obwald est-il concerné par l'ERNS 19 et ses deux thèmes, à savoir une menace terroriste durable et les cyberattaques?

Le terrorisme ne constitue pas un thème prioritaire pour notre canton. Si nous ne pouvons pas exclure que des actes terroristes y soient commis, nous sommes bien conscients que les centres urbains sont davantage menacés par des attentats importants. Dans le rapport de situation 2, des responsables politiques de notre canton figurent toutefois sur la liste des cibles privilégiées. Nous pourrions en outre être confrontés à un trafic d'armes ou à des cellules terroristes qui chercheraient à se cacher dans notre région.

Pour ce qui est des cyberattaques, il n'y a aucune différence entre les villes et la campagne, les grands et les petits cantons. Les administrations, fournisseurs d'électricité, installations d'élimination des déchets ou encore grands distributeurs de toute la Suisse peuvent être victimes de telles attaques.

De plus, nous serions indirectement concernés par un événement survenant en Suisse centrale, car notre police serait alors convoquée en raison du concordat.

### Pourquoi est-il important pour le canton de participer à l'ERNS 19?

De notre point de vue, le principal intérêt de l'ERNS 19 réside dans le fait que la Confédération et les cantons participent à un même exercice. Nous organisons des exercices à l'intérieur de notre canton et la collaboration à ce niveau fonctionne bien. L'ERNS 19 nous offre la possibilité de définir les interfaces entre la Confédération et les cantons et de favoriser l'interdisciplinarité sur notre territoire. Un tel exercice national permet de mettre en pratique une planification préventive, ce qui est bien plus efficace que des concepts théoriques.

### Que pensez-vous des rapports de situation, qui ont été publiés pour la première fois?

Pour la plupart des exercices, on commence par décrire le contexte, c'est-à-dire la situation telle qu'elle a évolué

jusqu'à là. Les rapports de situation nous permettent de suivre son évolution au fur et à mesure et d'intervenir de manière progressive. Les mesures peuvent être déclenchées de façon échelonnée.

### Comment les rapports de situation ont-ils été abordés dans le canton d'Obwald?

Le rapport de situation 1 a été étudié par la direction de l'état-major, constituée par la police et la direction de l'état-major cantonal de conduite. Ce travail a débouché sur une appréhension du problème. Le rapport de situation 2 a donné lieu à une seconde appréhension du problème. Et au mois de novembre 2018, l'ensemble de l'état-major de conduite a procédé à une évaluation de la situation et a introduit des mesures lors d'une réunion de travail. Au mois de mars 2019, le prochain rapport de situation permettra de vérifier si d'autres mesures doivent être prises.

### Comment les cantons de Suisse centrale ont-ils collaboré entre eux?

Dans le cadre du concordat de police, les cantons se sont rencontrés pour échanger et procéder à une évaluation de la situation. Ces informations ont été intégrées dans le travail de notre organe cantonal de conduite. Il n'y a par contre pas eu de rencontre spécifique de tous les chefs d'état-major, les échanges ont eu lieu de manière bilatérale.

### Quelles sont vos attentes concernant l'exercice-cadre d'état-major du mois de novembre?

J'espère avant tout qu'il me permettra de mieux cerner les interfaces entre la Confédération et les cantons. À l'intérieur du canton, la capacité d'intervenir dans la durée représentera un aspect important, car nos ressources sont très limitées. Dans ce domaine, l'exercice sera certainement très instructif.

Ch. Stotzer, OFPP



Alex Birrer

## Brevet fédéral d'instructeur de la protection civile

# Apprendre à l'école et au travail

**La profession d'instructeur de la protection civile s'est fait sa place dans le monde de la formation professionnelle en Suisse: en décembre 2018, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement d'examen du brevet fédéral.**

En 2013, une interpellation parlementaire demandant une formation plus professionnelle et mieux reconnue des instructeurs de la protection civile avait abouti et reçu le soutien du Conseil fédéral. L'approbation du règlement d'examens par le SEFRI le 17 décembre 2018 représente un grand pas en avant.

Cet examen fixe les compétences requises par les futurs instructeurs pour l'obtention du titre fédéral. Une nouvelle formation, démarrée en août 2018, y prépare les aspirants. Effectuée en cours d'emploi, elle s'étend sur deux ans et comprend 26 ou 27 semaines de cours, selon les options choisies par les participants. À cela s'ajoutent des cours préparatoires et stages pratiques dans les trois domaines de base (pionnier, assistance et aide à la conduite), dont la durée dépend des directives cantonales.

### Nouvelles matières, nouvelle organisation

Cette nouvelle formation présente bien entendu des éléments repris de l'ancienne version mais également des nouveautés autant dans son contenu que dans son organisation. De nouveaux thèmes importants sont apparus, comme la logistique, la conduite à différents niveaux (groupe, compagnie et bataillon), le développement personnel ou encore l'accompagnement des candidats. L'organisation a connu une mini-révolution par la mise en place d'une procédure de validation des acquis. Cette reconnaissance des compétences antérieures permet de réduire la durée de la formation.

### Formation professionnelle supérieure

Cette nouvelle école se positionne clairement comme une formation professionnelle supérieure. Comme toutes les autres filières menant à un brevet fédéral, elle est régie par le principe de dualité. Orienté vers le marché du travail, ce principe se caractérise par le fait qu'une partie importante de la formation se déroule dans les entreprises et que la partie théorique est axée sur les connaissances liées au métier envisagé. La formation est dispensée aussi bien auprès de l'employeur (région, canton, Confédération) qu'au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.



La formation d'instructeur de la protection civile a lieu aussi bien auprès de l'employeur qu'au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Dans la nouvelle formation, l'employeur a les missions suivantes:

- donner aux participants des connaissances techniques de base avant de commencer l'école à proprement parler,
- leur permettre de transférer sur leur place de travail les nouvelles connaissances acquises à l'école et de développer les compétences attendues au moyen de situations professionnelles spécifiques,
- et surtout, évaluer les participants durant leur formation mais également lors des examens fédéraux.

La nouvelle école positionne ainsi la profession d'instructeur de la protection civile dans le domaine supérieur et lui donne une excellente visibilité. Elle contribue ce faisant à resserrer les liens et à renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons.

*T. Tschanz, OFPP*

4<sup>e</sup> édition de l'Inventaire des biens culturels

## Les travaux de révision sont sur de bons rails

**Fin 2018, la plupart des travaux entrepris dans le cadre de la révision de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale avaient déjà été bouclés dans plusieurs domaines. La mise en vigueur par le Conseil fédéral de la 4<sup>e</sup> édition de l'Inventaire PBC est prévue pour 2021.**

Sous la direction de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les cantons et la Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC) préparent actuellement la 4<sup>e</sup> édition de l'Inventaire PBC (qui suit celles de 1988, de 1995 et de 2009).

### Selon le calendrier actuel, l'Inventaire PBC sera publié mi-2021.

La conception et la mise à jour régulière de l'Inventaire PBC, qui recense les objets les plus importants, constituent un des principaux volets de la protection des biens culturels, qui est prescrite par la loi. La Confédération et les cantons sont tenus de planifier des mesures pour protéger les biens culturels contre les conséquences d'un conflit armé, les catastrophes et situations d'urgence (inondations, tremblements de terre, etc.) et contre toutes sortes d'autres dangers, tels que le feu, par exemple. L'inventaire répertorie les monuments, les sites archéologiques et les collections conservées dans des archives, des bibliothèques ou des musées.

### Évaluation des objets

Lors de la révision de 2009, pas moins de 3200 objets,

désignés biens culturels d'importance nationale (objets A), ont été examinés à l'aide d'une grille d'évaluation. Tous ces objets ont ainsi pu être classés selon des critères scientifiques harmonisés. Cette méthode éprouvée est aussi appliquée dans le cadre de l'actuelle révision. Seuls des bâtiments construits avant 1981 peuvent être inscrits dans l'Inventaire PBC.

La révision en cours a pour but principal de combler d'éventuelles lacunes dans les listes actuelles. La CFPBC souhaite limiter à 10% la part des nouveaux édifices. La marge de manœuvre est cependant plus élevée dans le domaine de l'archéologie, car les consignes appliquées en 2009 étaient très strictes: selon les estimations des cantons, c'est là surtout que de nouveaux objets seront intégrés dans la nouvelle édition.

### La révision de l'Inventaire PBC progresse comme prévu

Selon le calendrier, les travaux de révision, commencés en 2018, devraient être bouclés courant 2019. Si le processus politique est mené à bien en 2020, la 4<sup>e</sup> édition de l'Inventaire PBC pourra ainsi être mise en vigueur par le Conseil fédéral et publiée mi-2021.

La révision est en bonne voie! Fin 2018, pour ce qui est des objets A, la plupart des données étaient à jour dans les domaines des sites archéologiques et des collections. La liste des édifices de certains cantons était également complète. La révision se poursuivra en 2019. Il est pour l'heure difficile d'évaluer l'ampleur des travaux à effectuer pour les objets B (d'importance régionale), car leur nombre varie fortement d'un canton à l'autre.

### Le portail des géodonnées de la Confédération

La publication de l'Inventaire PBC sur le géoportail fédéral ([map.geo.admin.ch/?topic=kgs](http://map.geo.admin.ch/?topic=kgs)) s'est avérée très utile. Ces géodonnées peuvent ainsi être combinées avec d'autres thèmes. En superposant par exemple la carte des zones sismiques ou les cartes cantonales des dangers, il est possible d'imaginer des scénarios: une crue pourrait-elle endommager un musée ou des archives? Quels sont les édifices menacés par des avalanches ou des éboulements? La nouvelle édition de l'Inventaire PBC restera ainsi un outil de travail précieux pour les équipes d'intervention.



Alors que le château de Sargans, visible à arrière-plan, figurait déjà en tant que bien culturel d'importance nationale dans l'Inventaire PBC 2009 (objet A), la ferme romaine, dont certaines parties sont accessibles dans un pavillon, a été proposée comme nouvel objet A par le canton de Saint-Gall.

## Alarme et information

# Un prix pour l'application Alertswiss

L'application Alertswiss, lancée en octobre 2018 par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en collaboration avec ses partenaires cantonaux, fait partie des meilleures de Suisse. Elle a obtenu la deuxième place de la catégorie «Innovation» aux «Best of Swiss Apps Awards 2018».

L'application Alertswiss a reçu la médaille d'argent aux «Best of Swiss Apps Awards 2018». Cette distinction récompense son excellente réalisation et son utilisation exemplaire des technologies les plus récentes pour proposer de nouveaux services. Les «Best of Swiss Apps Awards» ont pour but de promouvoir les standards de qualité auprès des concepteurs d'applications mobiles de Suisse et de permettre de diffuser des programmes novateurs. Les prix ont été remis le 7 novembre 2018 à Zurich.

### Une tâche importante pour la protection de la population

Donner l'alarme rapidement et efficacement aux personnes concernées et informer correctement la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence sont des tâches essentielles de la protection de la population.

L'application Alertswiss dans sa nouvelle formule permet aux autorités compétentes d'atteindre directement le public en cas d'urgence. Elle peut transmettre des informations détaillées et illustrées sur l'événement, sa localisation et ses conséquences ainsi que des consignes de comportement aux personnes concernées, le tout sous une forme conviviale.



Les nouveaux services Alertswiss ont été lancés le 18 octobre 2018.

## Le Conseil fédéral révisé l'ordonnance

# Accroître l'utilisation des données météo

En novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie (OMét). La révision vise à accroître l'utilisation des données météorologiques et climatologiques en définissant une méthode de calcul des émoluments simple et transparente. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'OMét est la base légale qui régit la mise à disposition des prestations de base de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse). La révision vise avant tout à accroître l'utilisation des données météorologiques et climatologiques et à les rendre économiquement plus attractives. Trois mesures permettront d'atteindre cet objectif: la réduction des émoluments pour la fourniture de données, la suppression du supplément pour l'utilisation à des fins commerciales et la gratuité des

données pour les cantons (comme c'est déjà le cas pour les acteurs scientifiques et les services chargés de la protection de la population).

Il sera ainsi plus simple et moins coûteux d'obtenir les données de qualité de MétéoSuisse, ce qui stimulera l'innovation et aidera les autorités à relever les défis en matière de protection de la population et de prévention des dangers naturels.

## Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

# Nouvelles règles pour la taxe d'exemption

Les principales nouveautés de la LTEO, dont la révision avait été adoptée par le Conseil fédéral en septembre 2018, concernent la durée de l'assujettissement et la taxe

d'exemption finale. La durée de l'assujettissement à la taxe s'étend désormais de 19 à 37 ans. Durant cette période, 11 taxes d'exemption au plus seront perçues.

Enquête concernant les provisions domestiques privées

## Contribution à la sécurité d'approvisionnement

**Dans l'ensemble, la population suisse se sent peu préoccupée par le risque de rupture de l'approvisionnement alimentaire. Une enquête réalisée par Agroscope à la demande de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) montre que les provisions domestiques sont détenues pour des raisons autres que la prévention des crises et en quantités très variables.**

En 2017, Agroscope a mené une enquête nationale auprès de la population afin de réunir des données pour mettre en place des mesures de prévention et de communication dans le domaine de la prévoyance alimentaire privée. Les participants à l'enquête devaient estimer combien de jours dureraient les réserves de nourriture et d'eau potable de leur ménage.

L'éventail des réponses était très large: 28% des personnes interrogées ne disposent pas de provisions pour sept jours conformément à ce qui est recommandé, tandis que 23% des ménages ont trois fois cette quantité ou plus. En cas de panne d'électricité, c'est-à-dire lorsqu'il n'est plus possible de cuire ni de réfrigérer les aliments, la part des ménages qui se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire la recommandation augmente à environ 70%. Les réserves d'eau potable et de boissons sucrées sont également inférieures aux quantités recommandées pour trois jours dans environ 70% des ménages.

### Guère de différences entre les générations

Les ménages dont les provisions sont faibles se trouvent de plus en plus souvent dans des zones résidentielles urbaines. L'influence de l'âge était nettement inférieure à ce que l'on pensait: en moyenne, les jeunes ne détiennent guère moins de stocks que les personnes âgées. La nationalité ou la taille du ménage n'ont pas non plus beaucoup d'influence sur la quantité des provisions.

Les biens complémentaires recommandés en cas de crise sont disponibles dans la grande majorité des ménages. Seuls une radio, indépendante de toute alimentation électrique, et un réchaud à gaz ou à pâte combustible manquent dans un tiers des ménages.

La raison la plus fréquemment invoquée pour justifier des provisions alimentaires est le besoin de ne pas avoir à faire ses courses tous les jours, suivie des achats en gros pour profiter des promotions et des réserves en cas de visite à l'improviste.

Procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral

## Le couloir de secours doit devenir obligatoire

**Afin de rendre la circulation plus fluide et plus sûre, le Conseil fédéral propose de nouvelles mesures. Il s'agit notamment d'autoriser le dépassement par la droite sur les autoroutes et de rendre obligatoire la formation d'un couloir de secours. En octobre 2018, le Conseil fédéral a mis en consultation les modifications d'ordonnance en ce sens.**

Lors d'accidents sur les autoroutes, les services d'intervention urgente ont souvent du mal à se frayer un chemin entre les voitures immobilisées. Aussi l'obligation de libérer un couloir de secours sera-t-elle désormais inscrite dans le droit. Cette disposition s'appliquera sur les autoroutes et les semi-autoroutes comprenant au moins deux voies de circulation. Lorsque les véhicules roulent au pas et sont pratiquement à l'arrêt, les véhicules devront laisser un couloir libre pour les ambulances, la police et les pompiers entre la voie la plus à gauche et la voie située juste à sa droite.

### Réactions positives des organisations d'urgence

La consultation sur les adaptations des ordonnances visées s'est déroulée du 10 octobre 2018 au 25 janvier 2019. Dans leur prise de position commune de novembre 2018, les organisations de secours suisses et l'Interassociation de sauvetage IAS saluent la décision du Conseil fédéral en faveur de laquelle elles se sont engagées activement ensemble.

Mutualisation des forces dans le canton de Genève

## Collaboration entre l'armée et les civils

À Genève, la Confédération et le canton s'emploient à mettre en commun les infrastructures de formation de l'armée et de la protection de la population. Une entreprise où chacun trouve son compte.

Au cœur de Genève, le périmètre de la caserne des Vernets offre un lieu idéal pour accueillir des habitations. Le canton envisage d'y créer 1500 logements dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. Dans cette perspective, il prépare avec la Confédération le redéploiement de l'armée sur trois sites déjà dédiés à un usage militaire: Mategnin (Meyrin), Aire-la-Ville et Epeisses (Avully). Le bâtiment de Meyrin-Mategnin, dont l'inauguration est attendue au printemps 2019, sera affecté principalement à l'hébergement de troupes. Quant au centre logistique d'Aire-la-Ville, il sera mis à la disposition de l'armée, de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) et de la police en avril 2020.

### Centre d'instruction à Epeisses

L'instruction de l'armée dans le canton de Genève doit se concentrer sur le site d'Epeisses, propriété de la Confédération et utilisé comme place d'exercice par les troupes de sauvetage. Les infrastructures seront modernisées et complétées par des nouveaux bâtiments et équipements. La Confédération y réalisera notamment des installations modulaires de simulation alimentées au gaz. De son côté, le Canton y construira un bâtiment de commandement, d'instruction et de cantonnement.

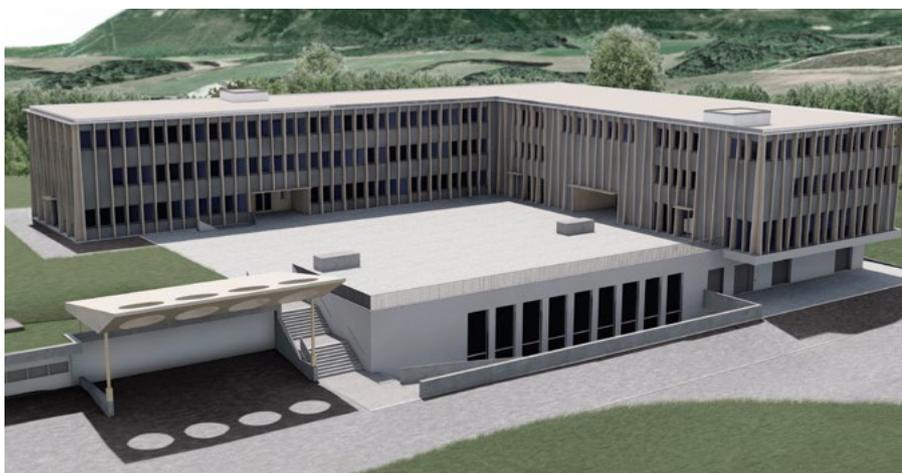
Le futur centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses est la pierre angulaire du projet. En l'état, la fin du chantier du nouveau bâtiment est attendue au deuxième semestre 2020, pour une mise en exploitation complète du site d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### Utilisé par les sapeurs-pompiers et la protection civile

Un autre projet d'urbanisation impacte les activités de protection de la population: Le développement de la zone Bernex-Est aura pour conséquence la disparition d'une grande partie des infrastructures du centre cantonal d'instruction feu et protection civile au profit d'une école et de 300 logements. Cette opération devrait être réalisée à l'horizon 2023–2025.

Le canton de Genève a développé un projet d'utilisation conjointe, civile et militaire, des infrastructures d'instruction de l'armée, cette dernière ayant la priorité pour ses troupes de sauvetage. Cette solution permet une occupation optimale des sites tout en tenant compte des intérêts du DDPS et du canton.

L'OCPAM a mis au point un plan de formation qui illustre comment les partenaires civils, dont en particulier les sapeurs-pompiers volontaires et les astreints à la pro-



Le futur bâtiment d'Epeisses, cœur de la collaboration civile et militaire.



La libération de la caserne des Vernets, point de départ du projet «Sites à usage militaire Genève».

tection civile, s'intégreront dans le centre d'instruction et y seront formés sous l'égide du Canton qui y installera par ailleurs des conteneurs utiles à la formation des services du feu.

### Tout le monde est gagnant!

La mutualisation des forces de la Confédération et du canton a également pour objectif la rationalisation de l'utilisation des deniers publics. La collaboration permettra d'utiliser le centre d'instruction toute l'année. La cohabitation entre les militaires et leurs partenaires civils renforcera aussi les connaissances mutuelles. Enfin, le maintien de la présence militaire sur le territoire du canton de Genève garantira la disponibilité et la rapidité de réaction de l'armée pour les nombreuses missions d'appui qu'elle accomplit au profit de la société civile et ce, au bénéfice de la société tout entière.

*P.-E. De Bay, OCPAM (canton de Genève)*

Convention de collaboration entre les cantons de Fribourg et du Valais

## Aide mutuelle en cas de séisme

**Après un séisme de forte intensité, il y a lieu d'évaluer le plus rapidement possible l'habitabilité des habitations touchées. Les cantons de Fribourg et du Valais ont récemment signé une convention de coopération afin de pouvoir compter le cas échéant sur un nombre de spécialistes suffisant.**

Parmi les dangers naturels, le séisme est celui qui présente le plus grand potentiel d'atteinte à l'intégrité des personnes, du bâti, des infrastructures et, en conséquence, également à l'activité économique. Le Valais et la région de Bâle sont particulièrement exposés au risque de tremblement de terre, mais d'autres cantons, comme Fribourg, peuvent à tout moment être concernés par un séisme. Ces dernières années, le canton du Valais a mis en place un concept de préparation et d'intervention en cas de tremblement de terre baptisé COCPITT. Ce document vise à mettre à disposition des autorités cantonales et communales une doctrine ainsi qu'un catalogue de mesures qui devraient leur permettre de se préparer au mieux à limiter les effets désastreux d'un séisme majeur. Il comprend:

- l'établissement d'une carte de risque sismique du bâti et des infrastructures communales à partir de laquelle pourront être prédéterminés les secteurs d'intervention prioritaire et les voies d'accès à sécuriser pour les atteindre dans les meilleurs délais;

- la désignation préalable des ouvrages d'hébergement communautaire résistant à un séisme majeur;
- la formation et la constitution d'équipes de spécialistes aptes à évaluer rapidement l'habitabilité postsismique des immeubles endommagés, etc.

### Collaboration dans différents domaines

Bien qu'il soit moins exposé au risque sismique, le canton de Fribourg a décidé de signer une telle convention avec le canton du Valais. Celle-ci porte sur la recherche et la planification, le transfert de connaissances, la formation ainsi que l'appui et l'entraide postsismiques. À l'avenir, ces deux cantons pourront notamment se soutenir mutuellement par l'envoi de spécialistes postsismiques, aptes à évaluer l'habitabilité des immeubles d'habitation touchés et à permettre ainsi un retour des résidents.

Journées d'information dans le canton de Zurich

## Les organes de conduite à la rencontre des équipes d'intervention

**Lors de quatre journées d'information organisées en novembre 2018, des membres d'organes de conduite communaux et régionaux du canton de Zurich ont suivi une formation auprès du centre d'instruction d'Andelfingen.**

Pas moins de 213 présidents de commune, responsables de la sécurité, commandants des sapeurs-pompiers et de la protection civile et membres de divers organes de conduite communaux ont ainsi pu acquérir des connaissances théoriques et pratiques. Au cours de brèves séquences d'introduction, les dirigeants et autres cadres du service de la sécurité civile et militaire (AMZ), du service cantonal de l'environnement (AWEL), du service du médecin cantonal, du service du feu et de la police du canton de Zurich, de même que de l'association des présidents de communes zurichoises ont informé les participants sur les possibilités et obligations de la protection de

la population en matière de gestion et de maîtrise de situations d'urgence.

Cette partie théorique a été suivie d'un échange d'expériences entre les spécialistes de la protection de la population, qui avaient aménagé différents stands, et les représentants communaux. Les participants en ont tiré un large profit pour obtenir des réponses à leurs questions. Forts du savoir qu'ils ont acquis à cette occasion, ils seront désormais en mesure, dans leurs communes, d'intensifier la préparation aux situations extraordinaires.

Pour en savoir plus: [www.kfo.zh.ch](http://www.kfo.zh.ch)

## Exercice d'évacuation à l'hôpital de Martigny

# «La collaboration doit fonctionner»

**Lorsqu'il faut procéder à une évacuation à grande échelle, la protection civile est indispensable. C'est ce qu'a démontré notamment un exercice qui a réuni une centaine d'astreints à Martigny en novembre 2018. Il s'agissait alors d'évacuer un hôpital.**

Mardi 6 novembre, 7 h 25. Depuis de nombreuses heures, la pluie ne cesse de tomber sur la région de Martigny. Une poche d'eau située sur la commune de Bovernier cède. La Dranse déborde aux alentours de l'hôpital du coude du Rhône. L'alarme est donnée cinq minutes plus tard. Le scénario de l'exercice n'a rien d'irréaliste. Il mobilise pompiers, policiers, sanitaires et protection civile. De tels exercices sont nécessaires pour être prêt au cas où la fiction deviendrait réalité. «Ils permettent également aux différents partenaires d'apprendre leurs modes de fonctionnement respectifs. Il ne faut donc pas les négliger», souligne Antoine Jacquod, adjoint du chef du service cantonal de la sécurité civile et militaire.

Sur le site, les femmes et les hommes mobilisés savent exactement ce qu'ils ont à faire. Chaque partenaire a une mission bien précise. «La collaboration est indispensable pour que tout fonctionne», explique le chef d'intervention Raphaël Tedesco. Les sapeurs-pompiers sont chargés de protéger l'hôpital de l'eau qui arrive depuis la rue de la Fusion. De son côté, la police s'affaire à bloquer le site ainsi que les alentours pour sécuriser la zone. La protection civile est là pour leur apporter un soutien. «Si les premières heures peuvent se faire sans la protection civile, cette dernière devient ensuite indispensable. Elle amène des solutions logistiques, techniques, mais surtout un nombre d'hommes que nous ne pourrions pas mobiliser sans elle», indique Raphaël Tedesco.

La Protection civile met également ses forces à disposition pour évacuer une quinzaine de patients de l'hôpital. Sous les ordres de Jean Rouiller, commandant suppléant de la région de Martigny, une centaine d'hommes sont répartis sur tout le site de l'établissement. Les malades sont évacués grâce à un camion-grue des sapeurs-pompiers et pris en charge dès leur arrivée au sol par le service d'assistance. Un poste de surveillance vérifie l'état de santé des malades, les enregistre, puis les dirige sur les différents hôpitaux de la région, prêts à les accueillir. «Cet exercice nous permet de nous rendre compte des difficultés que l'on peut rencontrer lors de l'évacuation d'un hôpital, indique Jean Rouiller. Il est indispensable pour nos membres, afin qu'ils soient efficaces s'ils devaient se retrouver un jour dans une telle situation.»

### La technologie au service de l'intervention

La scène est inhabituelle. Alors que les différents partenaires se mobilisent pour assurer l'évacuation de l'hôpital, un drone survole le site. Son pilote est Emmanuel



Lorsqu'une centaine de personnes sont engagées, il faut garder la vue d'ensemble.



L'évacuation d'un hôpital exige une collaboration sans faille.

Veuthey, de la cellule de renseignement de l'État-major communal (EMC). Sur le terrain, il est l'œil de l'EMC. «Grâce à mon appareil, je filme l'évolution de l'intervention en temps réel, explique-t-il. Cette vidéo est transmise en direct à l'EMC qui peut se faire une idée plus précise de la situation.» Durant tout l'exercice, le drone survole les différents lieux de l'intervention. Il se pose à quelques reprises pour changer la batterie.

L'appareil appartient aux pompiers de Martigny, qui le mettent à disposition pour cet exercice. Une preuve de plus que la collaboration entre les différents partenaires est optimale.

*Protection civile Valais*

La gestion intégrée des risques dans le canton des Grisons

## Une analyse communale des dangers en cinq étapes

**Les tremblements de terre, intempéries, pannes d'alimentation électrique et les pandémies ne représentent qu'une partie des nombreux risques possibles pour la population des Grisons. Pour pouvoir se préparer à ce type d'événements, le canton a donc réalisé une analyse des dangers. Et se livre à présent, avec les collectivités locales, au même exercice à l'échelle communale.**

Le canton et les communes des Grisons mènent un débat ouvert et transparent sur les risques et les dangers, qu'ils soient d'origine naturelle, technique ou sociétale. Vu l'augmentation de la densité de la population ces dernières années, de nombreuses communes se voient confrontées à un risque potentiel plus élevé et à une hausse des montants en dommages intérêts en cas d'événement. Or, seule la connaissance de ces dangers permettra de réussir à s'en prémunir. C'est pourquoi toutes les communes grisonnes effectuent leur propre analyse des risques. Il s'agit de protéger la population en cas de catastrophes et de situations d'urgence.

### Chaque commune est tenue de réaliser sa propre analyse des risques.

#### Les questions fondamentales

À quelles menaces le territoire en question est-il exposé? Quels sont les risques collectifs inhérents aux différents dangers? Ces questions fondamentales sont débattues dans le cadre d'une analyse des risques. Une telle analyse permet d'identifier les dangers importants et d'évaluer les risques qui en découlent à partir de la fréquence de leur apparition et de l'étendue potentielle des dommages encourus. Cela se traduit par une carte des risques et de

leur impact, représenté sous forme d'une matrice des risques.

L'objectif n'est pas seulement d'identifier les dangers potentiels: dans le cadre de la gestion intégrée des risques, des mesures équilibrées de prévention, de gestion et de rétablissement accompagnent systématiquement les risques identifiés.

#### La compétence des communes

La loi sur la protection de la population du canton des Grisons confie aux communes la responsabilité de la prévention des situations particulières et extraordinaires survenant sur le territoire communal (art. 7, al. 1). Chaque commune est tenue de réaliser sa propre analyse des risques afin de déterminer les risques importants à son niveau et de documenter les résultats dans un rapport. À partir de là, des mesures sont définies pour remédier aux éventuels déficits.

Sur les 106 communes du canton des Grisons (à fin janvier 2019), 28 ont tiré les conséquences de leur analyse des risques, 24 sont en train de le faire et les 54 autres analyseront leurs risques d'ici 2021. Le service des affaires militaires et de la protection civile est chargé de la direction globale du projet d'analyse communale des risques, en étroite collaboration avec l'établissement cantonal d'assurance immobilière et le service des forêts et des dangers naturels. Ils sont soutenus par le bureau d'ingénieurs mandaté et la commune, en tant que mandant.

La commune constitue un groupe de travail composé de spécialistes et d'autres personnes issues du monde politique et de l'administration. Ce qui permet, dans les meilleures conditions, de mettre une vaste expertise au service de ce processus de travail.

#### Les cinq étapes

L'exécution à l'échelle communale s'organise en trois étapes: le lancement, les dangers (bases fondamentales), l'atelier, la documentation et la décision politique. Un groupe de travail est constitué pour ces cinq étapes où les décideurs et les experts les plus importants observent les problèmes sous des angles de vue différents et apportent leurs connaissances spécifiques.

La *séance de lancement* a pour but de réunir à une même table les représentants du canton, de la commune et du



L'ingénieur forestier d'arrondissement briefe les forces d'intervention des pompiers et de la protection civile lors des incendies de forêt du Val Mesolcina en janvier 2017.



La commune, le bureau d'ingénieur et le canton définissent la situation des risques lors d'un atelier. Sur la photo: l'atelier du 27 mars 2018 à Vaz/Obervaz.

bureau d'ingénieurs mandaté. Le canton et le bureau d'ingénieur présentent le déroulement du projet. Les participants élaborent un calendrier pour prévoir les différentes étapes de travail et déterminent les dangers auxquels la commune est exposée. La séance de lancement donne également la possibilité de faire connaissance avec toutes les personnes représentant les différents domaines et niveaux hiérarchiques.

### Les scénarios de référence

Dans l'étape consacrée aux *dangers*, la commune analyse et décrit les dangers et les risques définis lors de la séance de lancement. Pour une meilleure compréhension, des scénarios de référence sont envisagés pour les différents dangers pouvant survenir dans la commune.

La commune, le bureau d'ingénieur et le canton établissent ensuite le potentiel des dangers dans le cadre d'un *atelier*. Sur la base de l'analyse des dangers et des risques, ils font ressortir les déficits et formulent des mesures permettant d'y remédier. Il peut s'agir de mesures de types complètement différents: par exemple, la construction de paravalanches supplémentaires, l'acquisition d'équipements spécifiques pour les situations d'urgence ou la création de nouveaux documents comme des plans d'évacuation, des plans d'urgence ou des cartes d'intervention.

Les différents dangers et risques, ainsi que les déficits identifiés et les mesures élaborées sont présentés dans des fiches techniques lors de l'étape *documentation* (et procédure de consultation). Les compétences et les délais y sont également précisés. L'établissement de la documentation se termine par un rapport. Vient ensuite la présentation des résultats. L'intégralité du processus de

travail est encore exposée dans le cadre d'un cycle de feed-back.

La décision politique constitue la dernière étape: la commune statue sur la mise en œuvre et fixe des priorités.

## Le travail se voit largement facilité grâce aux contacts noués ou approfondis pendant la phase de l'analyse des risques.

### Le principe CCC

En cas d'événement, des voies de communication courtes et des chemins décisionnels directs contribuent pour une grande part à l'efficacité de la gestion des événements. À cet égard, le principe CCC joue un rôle central: en cas de crise, il faut connaître les compétences attribuées aux responsables. En effet, le travail se voit largement facilité grâce aux contacts noués ou approfondis pendant la phase de l'analyse des risques. Les participants à l'intervention savent exactement à quels interlocuteurs ils doivent s'adresser en présence d'un problème particulier.

### Une analyse dynamique

On le voit, il ne s'agit pas d'une tâche unique, mais bien d'une analyse dynamique et récurrente qui doit être mise à jour régulièrement, notamment après la survenance de grands événements. Une préparation minutieuse aux risques importants contribue à la protection de la population et de la région.

### Gino C. Clavot

Coordinateur de la protection de la population,  
Service des affaires militaires et de la protection civile,  
canton des Grisons

**Canton de Glaris**

## Nouveau chef de service

Le Conseil d'État du canton de Glaris a nommé Jürg Feldmann à la tête de la Division principale des affaires militaires et de la protection civile à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Né en 1968, Jürg Feldmann travaille depuis 2008 comme chef de projet et développeur de logiciels dans le secteur privé. Au bénéfice d'un diplôme HES d'ingénieur en imprimerie, il a suivi une formation postgrade d'ingé-

nieur informaticien. Depuis 2016, il effectue du service militaire en volontaire comme chef du personnel de la division territoriale 4 avec le grade de colonel. Député au Grand Conseil au moment de sa nomination, Jürg Feldmann a démissionné de cette charge. Il succède à Adriano Bottoni, en poste depuis 2014 et parti au service de protection de la population du Liechtenstein.

**Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures**

## Un chef pour le nouveau service

Le Conseil d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures a nommé un chef à la tête du nouveau Service de la protection de la population: il s'agit de Stefan Lendenmann, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2019. Après un apprentissage de mécanicien auto, Stefan Lendenmann a

été chef d'atelier et responsable d'exploitation dans plusieurs garages, tout en suivant des formations continues. Il a également une expérience d'officier à l'état-major cantonal de liaison et de chef de l'état-major cantonal de conduite.

**Réorganisation dans le canton de Nidwald**

## Suppression du poste de chef de service

La Direction de la justice et de la sécurité du canton de Nidwald a décidé, dans la perspective de nouveaux défis, de réorganiser le Service des affaires militaires et de la protection de la population en adaptant ses structures et

en redistribuant ses tâches. Dans la nouvelle organisation, le poste de chef de service a été supprimé. Son titulaire depuis septembre 2015, Martin Dudle-Ammann, a quitté l'administration cantonale.

**Réorganisation dans le canton de Bâle-Campagne**

## Trois divisions principales

Le Service des affaires militaires et de la protection de la population de Bâle-Campagne a connu des changements d'organisation et de personnel début 2019, en raison d'une part d'une restructuration lancée à l'été 2018 et de

départs à la retraite d'autre part. Le service est désormais réparti en trois divisions principales (contre deux auparavant): état-major, formation et opérations. Toutes trois sont subordonnés au chef de service Patrik Reiniger.

**Canton d'Argovie**

## Nouveau chef de la Section Coordination protection civile

Début décembre 2018, Michael Wernli a repris la direction de la Section Coordination protection civile du canton d'Argovie. Au moment de sa désignation, il dirigeait l'organisation de protection civile de Baden Region, ce qui fait de lui un excellent connaisseur de la protection civile argovienne.

Après une formation d'employé de commerce, Michael Wernli s'est perfectionné et dispose d'un bachelors en informatique de gestion et d'un master en administration publique. Il a repris le poste de Guido Beljean, parti à la retraite après 32 ans au service du canton d'Argovie.

Cours sur les dangers naturels de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP)

## Si la planification est un contrat passé avec le risque, ...

... l'absence de planification est un pacte passé avec le chaos! En 2017, la maîtrise des événements liés aux éléments naturels a requis 20% du temps d'intervention des sapeurs-pompiers suisses. On peut dès lors se demander pourquoi les exercices dans ce domaine ne suscitent pas plus d'intérêt. Le cours «Préparation d'exercices en lien avec les événements naturels» a pour objectif de remédier à cette situation en apprenant aux participants comment mettre sur pied des exercices intéressants et instructifs pour tous les échelons.

Aujourd'hui, les images de catastrophes naturelles ou les messages SMS des services météorologiques – recommandations sur le comportement à adopter, notifications push, etc. – concernant notre région sont quasiment devenus monnaie courante. La statistique 2017 de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers le prouve d'ailleurs: au cours de cette année, les sapeurs-pompiers ont consacré 20% de leur temps d'intervention à maîtriser des événements liés à la nature.

Malgré cela, nous continuons d'investir la majeure partie du temps de formation à s'exercer à la gestion des événements courants. Ne vaudrait-il pas mieux former les sapeurs-pompiers à maîtriser les tempêtes, les inondations, les incendies de forêts et de cultures ou encore à se tenir en toute sécurité à proximité de glissements de terrain, de coulées de boue, d'éboulements, etc.?

Cette réticence est-elle liée à la complexité de la préparation d'exercices dédiés aux dangers naturels? En effet, si, pour simplifier, il est possible de simuler un incendie de maison à l'aide d'un appareil fumigène et d'un bâtiment et «d'occuper» ainsi de nombreux sapeurs-pompiers, il est bien plus difficile de préparer une simulation de crue.

### Des exercices impliquant les partenaires et la population

Lorsque l'on dirige un exercice en lien avec les événements naturels, il convient de chercher plusieurs petits scénarios qui se déroulent à différents endroits. Il peut être avantageux de procéder à des exercices communs avec les partenaires, d'y intégrer la population (p. ex. des habitants d'immeubles) et de les faire participer. Le nouveau cours de la FSSP s'adresse de ce fait à tous les cadres de la protection de la population qui sont appelés à préparer, réaliser et diriger des exercices.

Sur les places sinistrées, il convient de s'exercer régulièrement à la gestion de problèmes et incidents proches de la pratique. Le contrôle des tâches accomplies est en outre plus complexe. Pour y parvenir, une vue d'ensemble des places d'intervention actuelles, des moyens engagés ainsi que de l'état d'avancement des opérations doit être présentée et mise à jour régulièrement à un emplacement central (PC).



Quand les éléments se déchaînent: les sapeurs-pompiers sont de plus en plus souvent confrontés à des catastrophes naturelles.

Les participants au cours «Préparation d'exercices en lien avec les événements naturels» élaborent des documents d'exercices électroniques. À cet effet, ils choisissent un scénario ainsi que les catégories de personnes qui effectueront l'exercice. Le scénario est bien sûr élaboré sous la conduite d'un chef de classe expérimenté.

### Sur les places sinistrées, il convient de s'exercer régulièrement à la gestion de problèmes et d'incidents proches de la pratique.

#### Une formation qui débouche sur un résultat concret

À la fin du cours, tous les participants auront conçu un exercice lié aux dangers naturels à la fois exigeant et instructif. Il ne leur restera plus qu'à le peaufiner à la maison. Le cours a lieu en allemand le 27 mars 2019 et, le 5 septembre 2019, en français et en allemand. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site: [shop.swissfire.ch](http://shop.swissfire.ch)

J.-H. Amacker, FSSP

Collaboration entre samaritains et personnes handicapées de la vue

## Secourir des gens sans les voir

**Première suisse au Tessin: en décembre dernier, la section de samaritains de Comano a organisé un cours BLS-AED-SRC pour six sportifs handicapés de la vue. Le tout grâce à l'enthousiasme et la participation de l'Association des aveugles et des personnes malvoyantes de Suisse italienne.**

Le patient est à terre. Le secouriste s'en approche avec précaution et s'agenouille à ses côtés. Il le touche et remonte le long de son corps, tout en lui parlant. La victime ne répond pas. Les mains du secouriste atteignent le visage et «l'inspectent» délicatement mais avec fermeté. La tête du secouriste s'abaisse ensuite sur le visage de la personne inconsciente: «Elle ne respire pas, je dois immédiatement procéder au massage cardiaque!»

**Les supports projetés ou illustrés, qui représentent une part importante d'un cours conventionnel, ont dû être traduits en paroles.**

Cette scène se déroule dans la salle de gymnastique de l'école primaire de Tavesio, où la section de samaritains de Comano a organisé en décembre 2018 un cours BLS-AED-SRC destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes. Les participants à ce cours apprennent à pratiquer une réanimation cardiopulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours professionnels. Il s'agit d'une première suisse, car jamais auparavant, un cours n'avait été organisé spécialement pour des personnes handicapées de la vue. L'idée a germé dans les esprits d'Ornella Fransioli Taddei, monitrice et membre du comité, et de Luigi Bernardoni, président de la section de samaritains de Comano.

### De la conception à la réalisation

«Pour nous, enseigner la réanimation cardiopulmonaire à des personnes aveugles et malvoyantes représentait un vrai défi», explique Ornella Fransioli Taddei, «mais nous l'avons fait et nous en sommes fiers et heureux.» Le groupe de participants était constitué de six sportifs, dont deux étaient aveugles et quatre malvoyants.

Si le projet a pu être concrétisé, c'est aussi grâce à Giulio Clerici, moniteur du groupe de sport de l'Association des aveugles et malvoyants de Suisse italienne (UNITAS). L'UNITAS est la section de Suisse italienne de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA). Pour répondre aux besoins de plus d'un millier de sociétaires et usagers aveugles

et malvoyants qui résident au sud des Alpes, les collaborateurs permanents de l'UNITAS se partagent une septantaine d'équivalents plein temps et l'organisation peut compter sur environ 400 volontaires. Giulio Clerici avait lui-même suivi un cours BLS-AED-SRC donné par la section. Ornella Fransioli Taddei lui avait parlé de la possibilité d'organiser une formation spéciale pour non-voyants et il a immédiatement été conquis par l'idée.

C'est ainsi que, depuis le printemps 2018, la section a rassemblé les documents et le matériel du cours, sachant que tous les supports projetés ou illustrés, qui représentent une part importante d'un cours conventionnel, devraient être traduits en paroles. Vittoria Viganò, monitrice et chercheuse dans le domaine médical, Laura Rigamonti, de la section de Campione d'Italia et Carlo Capellini, étudiant en médecine et moniteur de la section de Castagnola-Cassarate, ont joint leurs forces et se sont attelés à la transcription d'une partie des documents. Les nouveaux supports ont été envoyés très à l'avance aux six participants qui, ainsi, ont eu le temps d'écouter – grâce à leurs ordinateurs qui transposent l'écrit en message audio – la partie théorique.

### Un enseignement basé sur la parole et le toucher

Profitant d'une courte pause, Vittoria Viganò nous livre ses premières impressions: «Nous sommes très satisfaits de la manière dont s'est déroulée la partie théorique du cours. Le massage cardiaque, l'utilisation du défibrillateur et la position latérale ont été parfaitement bien préparés et exécutés.» La monitrice se réjouit de voir que les participants appliquent correctement les techniques apprises. «Tout se passe bien, même si certains aspects sont inhabituels pour nous», nous confie-t-elle encore. Elle signale toutefois que la partie didactique représente un défi particulier: «Normalement, nous nous basons principalement sur la vue. Nous projetons des images, affichons des posters ou montrons devant la classe comment réaliser un exercice. Ici, nous devons être en mesure d'enseigner en utilisant la parole et le sens tactile.»

Et la méthode semble être efficace. Vittoria Viganò est impressionnée de voir, lors des exercices, comment les participants mettent en pratique ce qu'ils ont appris. Certaines incertitudes subsistent néanmoins. Que se passe-t-il par exemple si le patient saigne? Les personnes aveugles et malvoyantes ne peuvent pas le repérer immédiatement. «C'est peut-être le seul inconvénient», note la monitrice. Mais malgré cela, le cours BLS-AED-SRC desti-



Par la manière dont ils ont manipulé le mannequin lors des exercices, les participants handicapés de la vue ont prouvé qu'ils étaient en mesure de prodiguer les premiers secours.



Lorsque l'on enseigne à des personnes aveugles ou malvoyantes, les images projetées, les posters et les démonstrations doivent être remplacés par les paroles et le toucher.

né à des personnes handicapées de la vue est une leçon de vie pour tous les participants. Vittoria Viganò en est convaincue: «Le handicap n'existe que dans la tête de celui qui observe».

#### Être aveugle signifie simplement être privé de la vue

Et qu'en pensent les participants? «Grâce au soutien des moniteurs, je n'ai eu aucune difficulté à apprendre les gestes qui sauvent et à utiliser le matériel», nous confie Marco Lavizzari. Sportif passionné, il a perdu la vue à l'âge de quarante ans. Être capable de prodiguer les premiers secours est important pour tout un chacun, indépendamment des handicaps physiques. «Maîtriser les gestes du BLS et être en mesure de porter secours en attendant l'arrivée des professionnels est essentiel et ne dépend ni de l'âge, ni du sexe, ni de la couleur ou de la religion. Nous aussi pouvons sauver une vie.»

Selon Marco Lavizzari, être aveugle signifie simplement être privé de la vue, ce que les autres sens cherchent à compenser, comme l'ouïe et le toucher dans le cas présent. Lui-même et les autres participants l'ont largement prouvé lors de la manipulation du mannequin et du défibrillateur. Comme il l'affirme, «ce n'est pas parce qu'on est aveugle qu'on ne peut pas apprendre les gestes qui sauvent.»

#### Au nom de l'esprit samaritain

Outre les organisateurs du cours et les participants, plusieurs hôtes ont également assisté à cette journée. Parmi

ces derniers figuraient des représentants des communes de la région, la présidente de l'Association des sections de samaritains du Tessin, Tiziana Zamperini, et Dario Benedetti, membre du comité. Renato Lampert, vice-président de l'Alliance des samaritains et, bien sûr, le directeur de l'UNITAS, Paolo Lamberti, et son président, Mario Vicari, étaient également de la partie.

**«Ce n'est pas parce qu'on est aveugle qu'on ne peut pas apprendre les gestes qui sauvent», affirme Marco Lavizzari.**

«Nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés». Voilà le bilan dressé à la fin de la journée par Ornella Fransioli Taddei. «Bien sûr que nous devons procéder à des ajustements si nous voulons continuer à donner ce cours.» Elle ajoute que c'était une journée éprouvante mais riche en émotions: les personnes ont fait preuve d'un bel esprit de solidarité et d'empathie. Et elle espère qu'il ne s'agira pas d'une initiative isolée et que ce projet inspirera d'autres sections afin de montrer au plus grand nombre que nous pouvons tous prodiguer les premiers secours.

#### Mara Zanetti Maestrani

Rédactrice de l'Alliance suisse des samaritains (ASS)



## Forum PBC 31/2018

# Viticulture et protection des biens culturels

Depuis des millénaires, l'homme cultive la vigne et en retire le vin, qu'il appréhende sous ses multiples facettes: aliment, boisson source de plaisir mais aussi de dépendance, objet de culte et source d'inspiration dans de multiples domaines. «Forum PBC» 31/2018 propose un aper-

çu de l'histoire culturelle du vin et de la viticulture et montre que le thème a aussi trouvé sa place dans les conventions de l'Unesco et les inventaires fédéraux. *Télécharger l'édition: [www.babs.admin.ch](http://www.babs.admin.ch)*

## Unesco

# La gestion du danger d'avalanches inscrite à l'Unesco

Le 29 novembre 2018, l'Unesco a inscrit la gestion du danger d'avalanches sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Les connaissances, expériences et stratégies collectives pour faire face à ce danger naturel constituent un patrimoine vivant

constamment actualisé dans les régions alpines. Sa reconnaissance par l'Unesco met en valeur la complémentarité des savoirs traditionnels, de la technologie et de la culture populaire dans le patrimoine culturel immatériel.

## Rapport 2018 sur les catastrophes dans le monde

# Des millions de personnes ne reçoivent pas l'aide nécessaire

Dans son rapport publié le 31 octobre 2018, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) attire l'attention sur le fait que des millions de personnes ne reçoivent pas les secours dont elles ont besoin. Pour répondre à l'exigence de ne laisser personne de côté, reprise dans les objectifs de développement

durable, les gouvernements et le secteur humanitaire doivent de toute urgence renforcer leurs efforts. Le fait que, face à l'augmentation du nombre de catastrophes et de leurs conséquences, les moyens financiers ne suivent pas ne constitue qu'un problème parmi d'autres *Télécharger le rapport: [www.ifrc.org/wdr18](http://www.ifrc.org/wdr18)*

## Aide psychologique et aumônerie d'urgence

# Possibilités de formation

Différentes formations sont proposées dans les domaines de l'aide psychosociale et de l'aumônerie d'urgence. L'événement couvre aussi bien des cours d'une journée ou d'une demi-journée que des formations sur une semaine ou par

modules, sans oublier les séminaires et les congrès. L'association suisse d'aide psychologique et d'aumônerie d'urgence (CNS) a réuni ces offres sur son site web (en allemand seulement): [www.cns-cas.ch/bericht/108](http://www.cns-cas.ch/bericht/108)

## IMPRESSUM

**Protection de la population 32** / mars 2019 (douzième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

**Editeur:** Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Coordination et rédaction:** P. Aebischer

**Equipe de rédaction:** A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Mürger, N. Wenger

**Traductions et révisions rédactionnelles:** Services linguistiques OFPP

**Contact:** Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 58 462 51 85, e-mail: [info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)

**Photos:** p. 13 Julie Masson, p. 14 Fotolia, p. 18 Service d'archéologie du canton de Saint-Gall, p. 21 OCPPAM-CLCM/brodbeck roulet architectes associés sa, autres OFPP / ldd.

**Mise en page:** Centre des médias électroniques ZEM, Berne

**Reproduction:** les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue «Protection de la population». Toute reproduction est soumise à l'approbation de la rédaction.

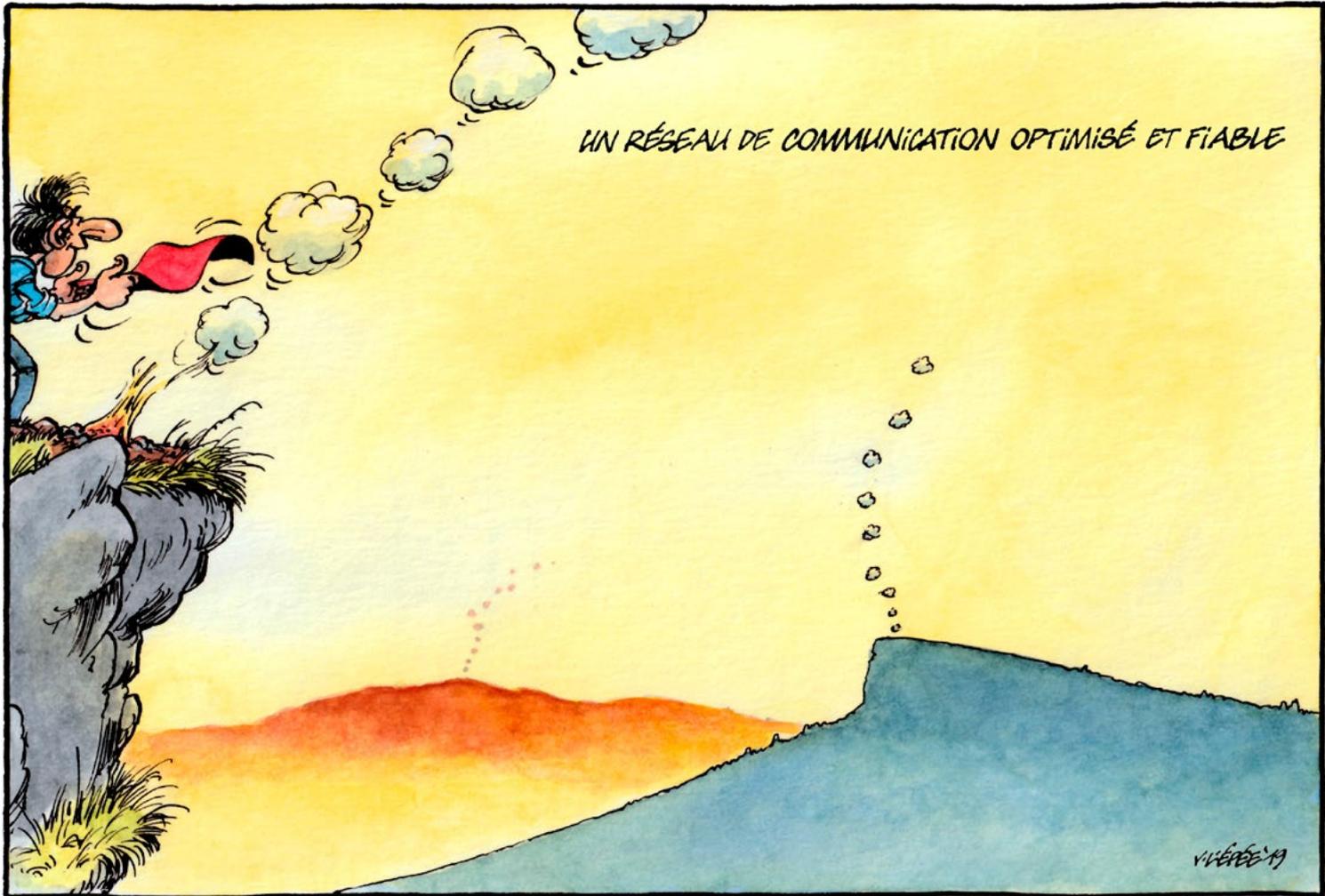
**Tirage:** allemand: 7200 ex., français: 3100 ex., italien: 800 ex.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.

Le système national d'échange de données sécurisé

## Le regard de V. L'Épée

Vincent L'Épée dessine pour les quotidiens romands «L'Express», «L'Impartial» et «Le Journal du Jura». Ses dessins paraissent également dans la revue bimestrielle «Edito+Klartext» et, occasionnellement, dans l'hebdomadaire «Courrier international». Il vit à Neuchâtel.



Prochaine édition  
N° 33, juillet 2019

Dossier

## La police en tant qu'organisation partenaire

### Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

[info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)

### Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît deux ou trois fois par an en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:

[www.protpop.ch](http://www.protpop.ch) ou [info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)



**«C'est ce que vise la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile LPPCi): créer les conditions permettant de relever les défis futurs. (LPPCi).»**

Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

Page 3

**«De nombreuses personnes ignorent qu'elles ne sont pas ou que peu protégées en cas de séisme.»**

Stefan Wiemer, directeur du Service Sismologique Suisse

Page 4

**«Maîtriser les gestes du BLS est essentiel.»**

Marco Lavizzari, non-voyant, participant au cours BLS-AED-SRC organisé par la section des samaritains de Comano (TI)

Page 29